

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Bouches-du-Rhône Tourisme : subvention de fonctionnement pour 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer à « Bouches-du-Rhône Tourisme » une subvention de fonctionnement de 4 272 200 €, au titre de 2016.

La dépense correspondante, soit 4 272 200 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 94, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

Mme MILON ne prend pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice par intérim

du Service des Séances de l'Assemblée